

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
VILLE DE PETITE-ROSSELLE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MARS 2021

Sous la présidence de Monsieur FEDERSPIEL Eric, Maire,  
qui ouvre la séance à 10h00.

Le conseil municipal est réuni en lieu ordinaire de ses séances après convocation du 3 mars 2021.

Compte-tenu du contexte lié à l'épidémie de Covid-19, et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires, des mesures de prévention seront strictement observées et les règles issues des textes relatifs à ce contexte devront être appliquées.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public avant de procéder à l'appel nominal des conseillers.

Nombre de conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Procurations : 06

Conseillers présents : M. Christian KOENIG, Mme Sidonie LAUBERTEAUX, M. Pascal DURAND, Mme Monique MATHIEU, M. Joël KAISER, Mme Angélique LERPS, Adjoint au Maire ; M. Daniel ANTONINI, M. Frank PFISTER, M. Didier KEUPER, Mme Véronique GROSS, Mme Chantal PLATTE, Mme Céline KLEIN, Mme Mandy HOY, M. Olivier BECKER, M. Gaetano CIGNA, M. Gérard BRUCK, Mme Véronique PREIS, M. Christophe AREND, Mme Anne-Dominique SCHMITT, M. Julien BRUCHERL, Mme Pauline DELISSE, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Mireille ARNOLD, M. Denis JUNG, Adjoint au Maire ; M. Roland OBRINGER, conseiller municipal délégué ; M. Patrick DEUTSCH, Mme Christine DIEDRICH, M. Daniel DI SALVO, Mme Christine CLEMENT, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Mireille ARNOLD à Mme Angélique LERPS, M. Denis JUNG à M. Didier KEUPER, M. Patrick DEUTSCH à M. Pascal DURAND, M. Roland OBRINGER à M. Eric FEDERSPIEL, M. Daniel DI SALVO à M. Didier KEUPER, Mme Christine CLEMENT à M. Christian KOENIG.

*La loi du 14 novembre 2020 prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum permettant aux assemblées de délibérer valablement est abaissé au tiers des membres présents.  
Pendant l'état d'urgence sanitaire, chaque membre du conseil municipal peut être porteur de deux pouvoirs.*

**Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.**

\*\*\*

\*\*

**APPROBATION du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021**

*Mme Véronique Preis demande pourquoi le procès-verbal de la séance du 26 janvier est arrivé tardivement, Monsieur le Maire lui répond qu'à l'avenir les procès-verbaux seront transmis une semaine avant la séance.*

*M. Joël Kaiser indique qu'il manque la remarque de Monsieur Christian Koenig qui a présidé la séance du 26 janvier dernier, informant qu'en raison du couvre-feu, le public est invité à quitter la salle. Monsieur le Maire précise que cela sera rectifié sur le procès-verbal.*

*M. Gaetano Cigna souhaite savoir pourquoi il n'y a plus d'informations concernant les conventions et les marchés signés. Monsieur le Maire répond que cette information sera vue au prochain conseil.*

\*\*\*

\*\*

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire communique à l'assemblée

## COMMUNICATIONS

### Remerciements

Les remerciements de la famille Dorus pour l'attention témoignée lors du décès de M. Gérard Dorus.  
Les remerciements de la famille Cocciolone pour l'attention témoignée lors du décès de Mme Lucie Schmitt.  
Les remerciements de la famille Still pour l'attention témoignée lors du décès de Mme Sophie Still.

### Rentrée scolaire 2021-2022

Le comité technique spécial départemental réuni le 11 février 2021 et le conseil départemental de l'Education Nationale réuni le 18 février 2021 ont été consultés sur les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée 2021 dans le premier degré en Moselle.

- Retrait du 2<sup>ème</sup> poste de l'école maternelle « Les Marronniers »
- Retrait du 4<sup>ème</sup> poste dédoublé CP-CE1 de l'école primaire Jacques Yves Cousteau

### Point supplémentaire

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à pouvoir y adjoindre un point supplémentaire, à savoir :

#### Point 5 : Motion pour l'exploitation du gaz de couche en Lorraine

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ajouter ce point.

### L'ordre du jour est ensuite développé comme suit :

#### ORDRE DU JOUR

##### Communications

##### ADMINISTRATION GENERALE

Point 01 - Désignation du secrétaire de séance

##### FINANCES

Point 02 – Débat d'Orientation Budgétaire

Point 03 – Pacte financier de solidarité CAFPF 2020-2026

Point 04 – Participation au dispositif de soutien au commerce 2021

##### POINT SUPPLEMENTAIRE - ENVIRONNEMENT

Point 05 - Motion pour l'exploitation du gaz de couche en Lorraine

Point 06 - Questions orales.

\*\*\*

\*\*

##### ADMINISTRATION GENERALE

#### **POINT 01 - Désignation du secrétaire de séance**

VU l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de nommer, en début de chaque séance, un secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

- de nommer M. Eric MAGUIN, Secrétaire Général de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*

\*\*

## FINANCES

### **POINT 02 – Débat d'Orientation Budgétaire**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire. Le DOB constitue une formalité substantielle dans la procédure budgétaire. Les obligations du DOB ont été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Même si ce débat n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDÉRANT le rapport joint en annexe ;

APRES présentation du rapport lors de la commission Finances en date du 02 mars 2021 ;

*Monsieur le Maire présente et explique le rapport d'orientations budgétaires transmis aux élus.*

*Monsieur Gérard Bruck, rappelant le caractère « pédagogique » du rapport d'orientation budgétaire, souhaite apporter la précision suivante : les opérations « rue de la Vallée » et « Centre Technique Municipal » sont prévues en 2 tranches et sont donc partiellement représentées budgétairement. Ceci impacte déjà le prochain budget 2022.*

*Monsieur le Maire soulignant la bonne gestion de l'ancienne équipe municipale, précise la volonté de continuité des efforts déjà opérés.*

*M. Gaetano Cigna demande des précisions sur les frais du personnel et les prochains départs en retraite. Pour 2021, seul un départ en retraite est prévu en fin d'année. C'est à partir de 2022 que les départs seront plus nombreux.*

*M. Gaetano Cigna garde la parole et demande une explication sur les impôts et taxes car il y a une augmentation de 7%. Monsieur le Maire rappelle que les détails des lignes budgétaires feront l'objet d'un examen lors de la prochaine commission « finances » pour la préparation du budget primitif.*

*M. Cigna souhaite avoir plus de précisions sur les projets à venir sur la commune. Monsieur le Maire l'informe que des projets sont à l'étude comme le Centre Technique Municipal, l'ancien atelier central, la réhabilitation du Pferdestall.*

*Plus aucune question n'étant posée, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 de la commune joint en annexe.*

\*\*\*

\*\*

### **POINT 03 – Pacte financier de solidarité CAFPF 2020-2026**

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine impose aux communautés et aux métropoles la mise en place d'un pacte financier et fiscal avec les communes signataires d'un contrat de ville.

Il s'agit notamment de rassembler les divers dispositifs financiers déjà mis en place, notamment le fonds de concours en faveur des investissements locaux, la dotation de solidarité communautaire, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au sein de ce pacte.

Celui-ci sera évolutif en fonction notamment des capacités financières de l'établissement public.

Ce pacte doit être soumis au Conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa notification afin qu'il formule un avis simple.

*Le conseil municipal acte la présentation du pacte financier de solidarité CAFPF 2020-2026.*

\*\*\*

\*\*

### **POINT 04 – Participation au dispositif de soutien au commerce 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 février 2013, par laquelle la commune décidait de participer au dispositif FISAC initié par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF).

**Pour mémoire** : participation de la Ville de Petite-Rosselle décidée en 2020

- taux de 10 % de l'investissement HT
- base subventionnable maximum par entreprise : 40 000 € HT
- subvention maximum par entreprise : 4 000 €
- enveloppe budgétaire annuelle maximale : 10 000 €

Depuis, cette participation est renouvelée d'année en année sur la base d'une délibération du Conseil municipal.

Il est proposé aux communes de l'Agglomération de s'associer à ce dispositif.

**Après avis favorable de la commission Finances en date du 02 mars 2021 ;**

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **de s'associer** à ce dispositif avec la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France aux mêmes conditions que fixées précédemment

Un crédit de 10.000 € sera inscrit à l'article 6574 du budget général de la collectivité.

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Monsieur Gérard Bruck soumet à la réflexion des membres du conseil, l'augmentation de la participation de la ville dans le cadre du dispositif de soutien au commerce. Il rappelle le contexte de la prochaine ouverture du*

*restaurant du Musée et émet l'hypothèse d'informer l'ensemble des administrés pouvant bénéficier d'aide pour la réalisation d'un projet.*

*Monsieur le Maire intervient en indiquant que cette demande sera discutée lors de la prochaine commission.*

\*\*\*

\*\*

## **ENVIRONNEMENT**

### **POINT 05 – Motion pour l'exploitation du gaz de couche en Lorraine**

Le Maire donne lecture du texte suivant :

#### **Non à l'exploitation du gaz de couche en Lorraine**

Nous, élus locaux de Moselle, nous, parlementaires, demandons au Gouvernement de ne pas autoriser la concession d'exploitation de mines d'hydrocarbures dite « Bleue Lorraine » sollicitée par la société Française de l'Énergie. Nous, élus de tous horizons, nous opposons à l'exploitation de nouvelles sources d'énergies fossiles.

Cette concession concernerait 40 communes sur un territoire de 191 km<sup>2</sup> et permettrait à cette entreprise cotée en bourse d'exploiter du gaz de couche, contenu dans des veines de charbon d'ici à 2040. Nous n'avons à ce jour aucune garantie réelle sur les conditions de cette exploitation nécessitant une technique non-conventionnelle, sur le développement économique qui en résulterait, et sur les capacités techniques et financières de la société.

Quel serait l'impact sur les ressources en eau, déjà affectées par les activités chimiques industrielles et par un phénomène de remontée de la nappe phréatique lié à la fin de l'exploitation minière ?

Quel serait l'impact sur notre cadre de vie et sur nos sols déjà durement éprouvés par l'histoire minière et qui souffrent par endroits de désordres géologiques majeurs ?

Pourquoi autoriser ce projet gazier alors que les retours d'expérience de forages de gaz de couche à travers le monde témoignent de répercussions dramatiques ?

Et comment comprendre, enfin, que l'on autorise, en 2021, l'exploitation d'une nouvelle source d'hydrocarbures alors que notre pays doit s'engager dans la sortie de sa dépendance aux énergies fossiles ?

Pour cette concession, une enquête publique d'un mois a été menée : elle a été faite à une période où les municipalités et les citoyens avaient bien d'autres urgences à traiter. La plupart des collectivités ne possèdent pas l'expertise interne nécessaire à formuler un avis éclairé. Dès lors, il aurait fallu que la consultation soit plus longue pour leur permettre de mener les études nécessaires. Ainsi, seules 14 communes sur les 40 concernées ont pu délibérer dans les délais impartis.

Nous refusons le développement d'un projet gazier qui ne peut être que nuisible pour l'environnement et la santé de nos concitoyens.

Nous travaillons, ensemble, pour ce territoire, pour son développement, dans le sens d'une transition écologique juste et durable, attendue par tous. Elle assurerait aux générations futures un avenir pérenne, sans risquer de nuire à aux équilibres naturels.

VU l'article L2121-29 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la demande de concession d'exploitation de mines d'hydrocarbures dite « Bleue Lorraine » sollicitée par la société Française de l'Énergie ;

**CONSIDERANT** la probabilité des impacts négatifs sur l'environnement ;

**CONSIDERANT** les incertitudes liées aux capacités techniques et financières de l'entreprise,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la présente motion.

**Adopté à la majorité**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

*Monsieur Christophe Arend demande à prendre la parole et remercie la municipalité qui prend la responsabilité de présenter cette motion. Il rappelle en outre les incertitudes liées au projet et à l'entreprise elle-même.*

\*\*\*

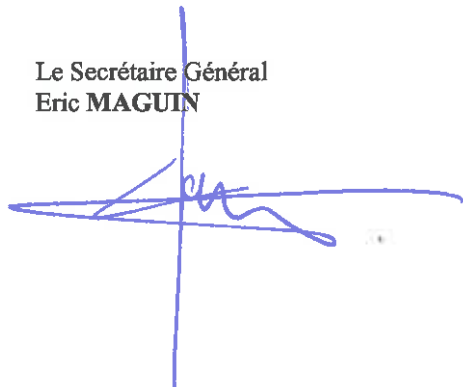
\*\*

### **POINT 06 – Questions orales**

*M. Gérard Bruck félicite la nouvelle équipe pour le nouveau site de la ville, mais demande néanmoins qu'une mise à jour soit faite dans la rubrique du Musée. Monsieur le Maire l'informe que la mise à jour sera opérée prochainement.*

*Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire clôt la séance à 11h20, en remerciant le public et les membres du conseil de leur présence.*

Le Secrétaire Général  
Eric MAGUIN



Petite-Rosselle, le 18 mars 2021

Le Maire  
Eric FEDERSPIEL

